

COMPTE-RENDU DES ETAPES DE L'AaP ET RESTITUTION DES TRAVAUX DU COMITE

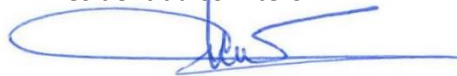
Le présent document a pour objectif de présenter le déroulement des étapes de traitement des dossiers soumis dans le cadre de l'appel à projets Cross Disciplinary Projects (CDP), du lancement de l'appel à candidature à la labellisation des projets.

Il rend compte auprès des co-porteurs et de la communauté scientifique des travaux du comité et présente une restitution des étapes liées à l'évaluation des propositions et à leur sélection.

L'appel à projets CDP est financé sur le budget de l'IdEx UGA.

Pour mener à bien ses travaux, le comité s'est appuyé sur la « charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projets initié par l'Université Grenoble Alpes » approuvée par le conseil d'administration de l'UGA en date du 11 octobre 2021.

Hervé Courtois
Président du comité CDP



Ce document a été rédigé par la cheffe de projet IdEx UGA

POINTS ABORDES :

- Rappel des objectifs de l'appel à projets CDP.
- Composition du comité.
- Soumission des projets.
- Évaluation des projets.
- Période de réfutation.
- Audition des projets.
- Sélection des projets.
- Labellisation des projets.
- Traitement des questions de déontologie et de liens d'intérêt.
- Retour aux porteurs.
- Publication des résultats.

Compte-rendu des étapes de sélection des projets et restitution des travaux du comité

Rappel des objectifs de l'appel à projets CDP

L'appel à projets CDP a pour ambition de structurer des communautés scientifiques inter-disciplinaires et inter-laboratoires incluant notamment le soutien aux sciences humaines et sociales. Il vise à fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant de construire ces communautés.

L'appel à projets CDP s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés) de l'UGA, sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. L'appel est ainsi accessible à toutes les unités de recherche de l'UGA, y compris les instituts de la DRT du CEA Grenoble.

Cet appel à projets a été préparé au sein de la Vice-Présidence Recherche et Innovation. Il a fait l'objet d'une concertation menée par la Commission de la Recherche du Conseil Académique (CAc) de l'UGA, en particulier avec le groupe de travail sur l'accompagnement des projets de recherche.

Extrait du cahier des charges de l'appel à projets

Composition du comité

Le comité est issu de la vice-présidence recherche et innovation élargie, incluant notamment un membre de la direction de chaque pôle de recherche et un représentant de chaque Organisme National de Recherche. Il est complété de la vice-présidente recherche en sciences humaines et sociales. Le chargé de mission recherche en santé était invité avec voix consultative.

Les séances du comité ont été restreintes aux membres et les débats sont confidentiels. Le comité s'est conformé aux règles et obligations en matière de confidentialité et de déontologie définies dans la charte de bonne conduite.

Dès sa constitution, le comité n'a pas accompagné les porteurs dans le montage de leur projet.

Deux observateurs ont été désignés par la Commission recherche du CAc pour suivre le déroulement des travaux du comité sous le seul angle du traitement des liens d'intérêt et des questions de déontologie, selon les modalités de la « charte de bonne conduite dans les appels à projets initiés par l'UGA ».

La présidence du comité a été assurée par Hervé Courtois.

La composition du comité est jointe en annexe 1.

Soumission des projets

Pour préparer la soumission des projets, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé le 27 octobre 2021 avec un dépôt des intentions de projets fixé au 29 novembre 2021. Cette étape visait à favoriser l'accompagnement des co-porteurs dans le montage de leurs projets.

Une journée de présentation des manifestations d'intérêt a été organisée le 8 décembre 2021 en présence des membres de la vice-présidence recherche et innovation élargie aux pôles de recherche. Les auditions étaient publiques et ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique. Une large place a été laissée pour les échanges avec les porteurs afin de les aider dans la construction et le montage de leurs projets et

éventuellement susciter de nouvelles collaborations. Compte tenu de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, cette manifestation s'est tenue en visio-conférence.

Le dépôt d'une intention de projet et l'audition n'ont pas été des étapes nécessaires au dépôt d'un projet final. Aucune pré-sélection de projet n'a été effectuée. Un retour a été fait aux co-porteurs avant le 23 décembre par les directeurs des pôles de recherche.

L'appel à projets définitif a été diffusé le 4 janvier 2022 avec une date de soumission des projets fixée au 1^{er} mars 2022. Les critères de l'appel à projets étaient identiques à ceux annoncés dans le texte de l'AMI. Le dépôt d'un résumé d'une page était obligatoire avant le 15 février 2022, préalablement au dépôt du projet final.

- ▶ 18 intentions de projets déposées dans le cadre de l'AMI.
- ▶ 17 projets soumis dans le cadre de l'AaP pour un montant total demandé de 17 236 525 €.
- ▶ 16 projets éligibles.

Évaluation des projets

L'évaluation des projets a été confiée à ESF-Science Connect. Chaque projet a été étudié par 4 experts externes, c'est-à-dire exerçant leur activité dans une structure hors du périmètre de l'UGA, et de préférence internationaux. Tous ont été choisis pour leurs compétences dans les thématiques concernées par le projet. Les experts disposaient du cahier des charges de l'AaP et de la totalité des pièces constitutives des projets telles que transmises par les porteurs.

L'expertise des projets s'est appuyée sur une fiche d'évaluation strictement limitée aux critères (et sous-critères) mentionnés dans le cahier des charges, à savoir : qualité du projet, impact et faisabilité. Un commentaire et une appréciation étaient attendus sur chaque critère et sur le projet dans son ensemble. Il a été demandé aux experts de fournir un rapport étayé pour permettre au comité d'orienter son choix et de donner un retour constructif aux candidats. Les experts ont également été invités à faire part des points forts et des points faibles ou d'attention sur les projets. L'ensemble de ces attendus étaient obligatoires. Les éléments de stratégie propres à l'UGA ont été appréciés par le comité.

L'échelle d'appréciation était la suivante :

Excellent	The proposal successfully addresses all relevant aspects of the criterion in question. Any shortcomings are minor.
Very good	The proposal addresses the criterion well, although certain improvements are possible.
Good	While the proposal broadly addresses the criterion, there are significant weaknesses that would need correcting.
Poor	There are serious inherent weaknesses in relation to the criterion in question. The criterion is addressed in a cursory and unsatisfactory manner.
Not relevant	The proposal fails to address the criterion under examination or cannot be judged due to missing or incomplete information.

Rapport ESF sur les évaluations :

197 invitations envoyées, dont 42% de femmes, 58% d'hommes.

62 experts ont participé à la réalisation des 64 évaluations, dont 47% de femmes et 53% d'hommes.

Origine des experts (13 pays différents) dont, pour chaque pays cité :

- 13% Italie,
- 8% Australie, Grande-Bretagne, USA,
- 6% Espagne, France,
- 5% Pays-Bas, Portugal,
- 3% Belgique, Finlande, Inde, Irlande, Roumanie.

Période de réfutation

Le processus d'évaluation comprenait une période de réfutation qui a permis aux porteurs de fournir des clarifications, si nécessaire, sur une éventuelle mauvaise interprétation de la part des évaluateurs. Pour cela, les porteurs ont eu accès aux quatre évaluations rendues anonymes et sans notation.

L'objectif de cette étape était de donner un « droit de réponse » aux porteurs. Il ne s'agissait pas de modifier la demande initialement soumise ou de la changer de quelque manière que ce soit. Cette étape n'était pas non plus destinée à contester les évaluations elles-mêmes. Elle visait à permettre de commenter les erreurs factuelles ou les malentendus que les évaluateurs avaient pu commettre lors de l'évaluation de la proposition.

Calendrier :

- Date de soumission des projets : 1^{er} mars 2022.
- Transmission des dossiers à ESF : 2 mars 2022.
- Période de réfutation : du 23 au 30 mai 2022.
- Transmission par ESF des 4 fiches d'évaluation par projet et des réfutations : 1^{er} juin 2022.

Audition des projets

Les co-porteurs ont été invités à présenter leur projet devant les membres du comité sur 1,5 journée, les 3 et 7 juin 2022. Ils disposaient d'un créneau d'environ 30 minutes, dont 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échange avec le comité. Une large part du temps a été volontairement laissée à la discussion pour approfondir les questions suscitées par la lecture des rapports des experts et des réfutations des porteurs.

Le comité a choisi de ne pas effectuer de pré-sélection et, compte tenu de leur qualité, tous les projets éligibles ont été auditionnés.

La présentation, limitée à 7 diapositives maximum, devait aborder les questions suivantes, en référence aux critères de l'appel à projets :

- Contexte du projet : questions ouvertes scientifiques, technologiques et méthodologiques, enjeux socio-économiques ou culturels, synthèse des résultats préliminaires déjà obtenus, synthèse des financements déjà obtenus ou demandés et en cours d'instruction,
- Qualité du projet,
- Impact du projet,
- Implémentation du projet,
- Justification des moyens demandés,
- Thème libre (optionnel).

Les journées étaient publiques et ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique. Cette manifestation s'est tenue en présentiel pour les membres du comité et les co-porteurs, projet par projet, et à distance pour les autres participants. Seuls les membres du comité étaient habilités à intervenir dans les échanges avec les co-porteurs et les participants aux projets.

Sélection des projets

Le comité CDP s'est réuni sur deux demi-journées, les 14 et 15 juin 2022, pour évaluer les projets et établir une proposition de sélection avec une proposition de budget à attribuer aux projets retenus. Le comité a appliqué les règles et obligations en matière de confidentialité et de déontologie définies dans la charte de bonne conduite de l'UGA. Ces points sont détaillés en fin de document et font l'objet d'un paragraphe distinct.

Le déroulé des travaux a été le suivant :

- 14 juin 2022 : traitement des dernières déclarations de liens d'intérêts ; tirage au sort du dossier a été discuté en premier ; discussion de chaque dossier dans l'ordre des auditions, en partant du dossier tiré au sort. La discussion par projet était limitée à 10 minutes. Elle a été initiée par un pôle de recherche, pendant 3 à 4 minutes maximum pour introduire le projet. Les temps d'introduction et de discussion, ont été respectés pour chaque projet, tout en tenant compte des entrées et sorties des membres en règle 2 sur un dossier.
- 15 juin 2022 : la séance a été consacrée aux discussions globales sur les projets pour identifier, dans un premier temps, des lots de projets : à retenir, à ne pas retenir ou à rediscuter. Les discussions ont été itératives sur chaque lot jusqu'à obtention d'un consensus. En cas de confrontation des points de vue, il a été systématiquement fait référence aux avis et appréciations des experts ainsi qu'aux éléments apportés par les porteurs lors des auditions. L'interdisciplinarité et le caractère structurant des communautés concernées, la taille du consortium et le nombre de personnes déclarées comme étant impliquées dans le projet ont été des éléments d'appréciation déterminants. Le comité a considéré également le caractère novateur des projets pour faire ses choix. Une attention particulière a été portée sur les projets impliquant les SHS au sens large et entraînant une avancée des connaissances dans ces domaines.

À l'issue des discussions, 7 projets ont été proposés pour être retenus pour un montant total de 7 186 800 €. Compte tenu de la dimension stratégique des projets, le comité a privilégié le financement des projets à la hauteur des moyens demandés. 5 projets ont été financés dans leur intégralité et 2 projets ont fait l'objet d'une révision des budgets demandés. Pour ceux-ci, les financements accordés couvrent respectivement, 84% et 75% du budget demandé.

Les observateurs se sont assurés de l'application des règles de traitement des liens et ont veillé à ce qu'aucune information complémentaire aux éléments contenus dans les dossiers ou discutés lors des auditions ne soit apportée lors des discussions. Ils ont demandé au comité de veiller à ne pas apporter d'éléments de subjectivité qui pourraient influencer une décision.

Aucun lien d'intérêt supplémentaire n'a été détecté en cours de réunion.

Les propositions de sélection et d'attribution des moyens ont été votées à l'unanimité des 14 membres présents. 2 membres du comité n'ont pas pu assister aux deux dernières réunions du comité. Dans ses travaux, le comité n'a procédé à aucun vote individuel sur les projets.

Les propositions du comité ont été soumises à l'avis des membres de la commission de la recherche du CAC le 23 juin 2022. Le président du comité a rendu compte du déroulement des travaux du comité, en particulier le processus d'évaluation et de sélection des projets. Les observateurs ont rendu compte du traitement des questions de déontologie et des liens d'intérêt. Les conseillers ont posé des questions au sujet de la prise en compte des critères non soumis aux experts extérieurs, la méthode de discussion lors de la dernière réunion du comité et la nature des éléments ayant mené à la sélection ou la non-sélection des projets.

Les propositions du comité ont été approuvées par la CR : sur 32 votants, 28 voix avec avis favorable, 0 voix avec avis défavorable, 4 abstentions.

Documents à disposition des membres du comité :

- Pièces constitutives des projets déposés,
- Fiches individuelles d'évaluation des projets (4 par projet) et synthèse des appréciations,
- Réfutations des porteurs,
- Tableau récapitulatif des moyens demandés,
- Détail de la demande financière et des co-financements par projet,
- Supports de présentation utilisés lors des auditions des 3 et 7 juin 2022,
- Tableau de traitement des liens d'intérêt.

Dates des réunions du comité et points traités :

10/03/2021 – Réunion du comité

- Rôle, obligations et composition du comité et de ses membres,
- Point sur les projets déposés et les moyens demandés,
- Validation de l'éligibilité des dossiers,
- Validation des étapes et du planning de sélection des dossiers,
- Validation des modalités d'audition des projets.

03/06/2021 – Réunion du comité

- Traitement des liens d'intérêt complémentaires (avant l'audition des projets).

14/06/2022 – Réunion du comité

- Traitement des derniers liens d'intérêt,
- Validation de la méthode de travail du comité,
- Passage en revue individuel des dossiers.

15/06/2022 – Réunion du comité

- Discussions globales sur les projets,
- Établissement d'une liste de projets à retenir assortie d'une proposition de financement.

Labellisation des projets

Le président du comité a rendu compte du déroulement de l'appel à projets et a présenté une restitution des travaux du comité, en particulier le processus d'évaluation et de sélection des projets. Il a ensuite présenté les propositions de classement des projets et d'attribution de moyens. Il a rendu compte du traitement des questions de déontologie et de liens d'intérêt.

Les membres du directoire IdEx UGA ont respecté les règles en la matière, conformément à la charte de bonne conduite et selon la même méthode de traitement que dans le cas des membres du comité. Chaque membre a signé la charte de confidentialité et la déclaration de liens.

Le directoire IdEx UGA a approuvé à l'unanimité la liste des projets sélectionnés et les propositions de financement présentées. La liste des projets figure en annexe 3.

Les membres du directoire ont souligné la qualité des travaux menés dans les différentes étapes de traitement des dossiers et ont remercié l'ensemble des acteurs qui y ont participé.

- ▶ 7 projets labellisés.
- ▶ 7 186 800 € attribués.
- ▶ 9 projets non retenus.

Traitement des questions de déontologie et de liens d'intérêt

Conformément à la charte de bonne conduite dans les appels à projet, chaque membre du comité a signé une charte d'engagement et de confidentialité, sur la base du résumé des projets et de la liste des dossiers soumis. Dans un second temps, chaque membre a signé une déclaration de liens avec les projets déposés, y compris en l'absence de liens. En cas de détection d'un lien susceptible de conduire à un conflit d'intérêt, le membre a été exclu du comité et remplacé dans sa fonction lorsque cela a été possible.

Afin de faciliter le traitement des liens et lorsque cela le nécessitait, il a été demandé à chaque membre de préciser si ses liens concernaient directement ses thématiques/sujets de recherche ou son équipe/département, notamment en cas d'implication de son laboratoire de rattachement dans le projet.

Conformément aux dispositions de la charte et « *pour permettre l'opérationnalité de l'appel à projets, les contraintes [de la charte] peuvent être modulées. Il peut notamment être tenu compte de la structuration en très gros laboratoires. Dans ce cas, la notion d'axe ou de département peut être prise en compte pour considérer les liens d'intérêt.* »,

Les principes ci-après ont été proposés et approuvés par le comité du 10 mars 2022 dans les cas suivants :

Type de lien	Proposition
En cas de lien lié à une fonction, en l'absence de collaboration/publication	Pas de lien
Dans le cas des très gros laboratoires ou dans le cas d'une présence très ponctuelle : - Membre d'un laboratoire impliqué dans le projet, en l'absence de collaboration/publication et si l'équipe ou la thématique de recherche du membre ne sont pas impliqués, - Membre du laboratoire porteur, en l'absence de collaboration/publication	Pas de lien Pas de lien ou règle 1

Il s'agit de principes généraux, chaque situation a été examinée au cas par cas. Pour les autres situations, les règles de la charte de bonne conduite ont été appliquées.

La méthode de travail ci-après a été appliquée pour traiter les déclarations :

1. Passage en revue des liens déclarés.
2. Validation des déclarations conduisant à une absence de liens.
3. Analyse et validation des cas susceptibles de faire apparaître un lien d'intérêt.

Les déclarations ont été examinées et traitées à la réunion du comité du 10 mars 2022. Les déclarations complémentaires ont été traitées le 3 juin 2022 avant les auditions et le 14 juin 2022 en début de réunion. Les règles de traitement ont été respectées conformément à la charte de bonne conduite sous la responsabilité des observateurs.

Chaque membre du directoire IdEx UGA a signé la charte d'engagement et de confidentialité et la déclaration de liens. La même méthode de traitement des liens a été appliquée en début de réunion.

Membres du comité :

- 46 déclarations de liens examinées dont 5 sans aucun lien déclaré.
- 25 cas concluant à une absence de lien.
- 17 cas relevant de la règle 1.
- 4 cas relevant de la règle 2.

Directoire IdEx UGA :

- 13 déclarations de liens examinées dont 8 sans aucun lien déclaré.
- 4 cas concluant à une absence de lien.
- 1 cas relevant de la règle 1.
- aucun cas relevant de la règle 2.
- 2 cas relevant de la règle 3 : 2 membres du comité.

Les règles de traitement des liens sont rappelées en annexe 2.

Retour aux porteurs

La notification aux co-porteurs a été envoyée le 8 juillet 2022. Le courrier comprend un avis synthétique justifiant de la décision de sélection ou de non sélection du projet, en justifiant éventuellement les réductions de budget. La présente note leur a également été communiquée.

Publication des résultats

Les résultats de l'appel à projets CDP sont rendus publics sur le site web de l'UGA ainsi que le contenu de la présente note.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 8 juillet 2022.

ANNEXE 1

Composition du comité CDP

Liste des membres

Hervé COURTOIS, UGA – Président du comité
Anne DALMASSO, vice-présidente recherche en SHS
Valérie PERRIER, Grenoble INP - UGA
Marie-Estelle BINET, Sciences Po Grenoble - UGA
Philippe MARIN, ENSAG - UGA
Thierry DOUKI, CEA Grenoble
Kees VAN DER BEEK, CNRS
Jean-Jacques FEIGE, INSERM
Hidde DE JONG, Inria Grenoble - Rhône-Alpes
Frédérique LOISEAU, Pôle de recherche CBS
Jean-Charles AUGEREAU, Pôle de recherche PAGE
Hugues BODIGUEL, Pôle de recherche PEM
Anne BARTEL-RADIC, Pôle de recherche PSS
Erica DE VRIES, Pôle de recherche SHS
Christel FAURE, DRT - CEA Grenoble
Ahmed LBATH, CSPM EUT

Invité à la réunion

Hervé PELLOUX, chargé de mission recherche en santé

Observateurs

Eve DE ROSNY
Pascal PERRIER

ANNEXE 2

Règles de traitement des liens d'intérêt

(extrait de la charte de bonne conduite dans les appels à projets initiés par l'UGA)

Règle 1 Le membre :

- Assiste aux débats portant sur le projet concerné sans y participer sauf à la demande du président si ce dernier juge nécessaire que soit apporté un complément d'information,
- Ne participe pas aux votes individuels sur le projet,
- Participe aux votes collectifs sur les projets.

Point d'attention : en cas de sollicitation d'un membre, le président s'assure que l'information n'entraîne pas de rupture dans l'égalité de traitement des dossiers.

Règle 2 Le membre :

- N'assiste pas aux débats portant sur le projet concerné,
- Ne participe pas aux votes individuels sur le projet,
- Participe aux votes collectifs sur les projets.

Règle 3 Le membre ne peut pas siéger au comité.

Désignation du type de lien pour un projet à examiner	Qui est concerné	Règle
- Membre d'un laboratoire impliqué dans le projet (autre que le laboratoire porteur) - Lien personnel ou professionnel proche (consultance par exemple) avec un acteur socio-économique ou culturel impliqué dans le projet - Conflit professionnel ou de compétition directe avec tout acteur du projet. - Environnement professionnel proche, proximité avec le porteur du projet.	Membre d'un comité ou d'une instance consultative	Règle 1
- Membre du laboratoire du porteur du projet. - Publications communes depuis moins de 5 ans ; co-encadrement d'un doctorant ou autre collaboration commune passée, en cours ou à venir avec le porteur du projet (dépôt de brevet commun ou co-portage de projet par exemple). - Conflit professionnel ou de compétition directe avec le porteur du projet.	Membre d'un comité ou d'une instance consultative	Règle 2
- Publications communes depuis moins de 5 ans ; co-encadrement d'un doctorant ou autre collaboration commune passée, en cours ou à venir avec le porteur du projet (dépôt de brevet commun ou co-portage de projet par exemple). - Conflit professionnel ou de compétition directe avec le porteur du projet.	Membre d'une instance décisionnaire	Règle 2
- Lien personnel ou conflit personnel avéré avec le porteur du projet. - Porteur ou membre¹ d'un projet.	Tout type de membre (comité, instance consultative ou décisionnaire)	Règle 3

¹ Cette contrainte peut être assouplie pour permettre l'opérationnalité de l'AaP, et dans ce cas explicitement mentionnée dans l'AaP.

ANNEXE 3

Sélection des projets CDP 2022

Directoire IdEx UGA du 8 juillet 2022
(ordre alphabétique)

Liste des projets labellisés

Titre du projet et co-porteurs	Montant attribué
BOOT - roBOts for real wOrld interacTion <i>Olivier AYCARD, Laurent BÈGUE-SHANKLAND</i>	850 000 €
CO2Challenge - CO2 valorization: a scientific and societal challenge <i>Carole DUBOC, Thomas REVERDY, Véronique BLANDIN, Vincent ARTERO</i>	1 200 000 €
Grenoble-Neurotech - Neurotechnologies for functional rehabilitation <i>Blaise YVERT, Edwige BANO, Mircea POLOSAN, Tetiana AKSENOVA</i>	900 000 €
MuSiTox - MULti-résolution SIMultanée en TOMographie X : développements, extensions et applications <i>Sabine ROLLAND DU ROSCOAT, Luc SALVO, Emmanuel BRUN, Guillaume CHAMBON</i>	1 200 000 €
POWERALPS - Power Alps Institute <i>Jean-Luc SCHANEN, Marc PLISSONNIER</i>	991 800 €
PUNAISES - Pour Une Nutrition et une Alimentation à base d’Insectes : quels enjeux Scientifiques, Économiques et Sociaux ? <i>Christophe MOINARD</i>	1 000 000 €
SportPerfHealth - Sport & physical activity: performance and health factors <i>Aïna CHALABAEV, Samuel VERGES</i>	1 045 000 €

Liste des projets non retenus

- **EPI-DISEASE** - Epigenetics at the crossroads of exposome, metabolism and genome – new paradigms in chronic and rare diseases
Uwe SCHLATTNER, Jérôme GOVIN, Séverine LOUVEL
- **FIRE** - Frontier issues through an Interdisciplinary REsearch
Corinne ALBIGES-RIZO, Anne-Laure AMILHAT SZARY
- **FlexiMob** - Managing Challenges of the Flexible and Electrical Urban Mobility Era
Alain KIBANGOU, Carlos CANUDAS-DE-WIT
- **iNano-aerosol** - Integrative Characterizations of Native Urban Nano-aerosols
Wai Li LING, Martien DEN HERTOOG, Jean-Luc ROUVIERE
- **MAGHEAL** - ELECTRO-MAGNETIC FORCES FOR HEALTH
François BERGER, Bernard DIENY, Nora DEMPSEY, Alice NICOLAS
- **MIRANDE** - Major Innovations in RAdiotherapy for Neuro-oncological Disorders and Epilepsy
Jean-François ADAM, Lucie SANCEY, Alexis BROISAT
- **PLATFORM** - The observatory of online platforms
Béatrice ROUSSILLON, Oana GOGA, Emmanuel MARTY
- **Science & Resilience** - Science and technologies for a resilient society
Romain COUILLET, Denis TRYSTRAM, Thierry MENISSIER, Aurélien BARRAU
- **SymDis** - Symbiotic Medical Devices: a human and health technology paradigm shift
Donald MARTIN